

2023–2024

Déclaration sur l'esclavage moderne

Mot d'introduction du conseil d'administration

Chez lululemon, nous nous engageons à entretenir une chaîne d'approvisionnement solide et durable, conformément aux normes internationales en matière de droits de la personne et de travail, lesquelles sont énoncées dans notre Code d'éthique des fournisseurs. Nous sommes conscients de l'occasion et de la responsabilité que nous avons de protéger activement les conditions de travail des personnes qui fabriquent nos produits et de contribuer à l'élimination de l'esclavage moderne, y compris du travail forcé, de la traite des personnes et du travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement. Notre approche repose sur un solide programme de chaîne d'approvisionnement responsable et sur la collaboration avec des fournisseurs et des partenaires qui partagent nos valeurs. À mesure que notre entreprise se développe, nous continuerons à améliorer nos pratiques et à collaborer avec d'autres afin d'améliorer notre industrie.

Cette déclaration commune présente les pratiques, les politiques et les processus d'affaires que nous mettons en œuvre à l'échelle mondiale pour définir et éliminer les risques liés à l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, dans nos opérations et dans notre chaîne d'approvisionnement de produits. Elle couvre notre exercice financier 2023, terminé le 28 janvier 2024 (dénommé « 2023 » tout au long de la présente déclaration). Cette déclaration a été adoptée par lululemon athletica inc. et ses filiales consolidées et vise à remplir les exigences de divulgation sur l'esclavage moderne dans certains pays : lululemon athletica inc. et lululemon athletica canada inc. doivent se conformer aux exigences de la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes

d'approvisionnement; lululemon athletica UK Ltd. doit se conformer aux exigences de la loi britannique sur l'esclavage moderne (UK Modern Slavery Act 2015); lululemon athletica australia holding Pty Ltd. et sa filiale, lululemon athletica australia Pty Ltd., doivent se conformer aux exigences de la loi australienne de 2018 sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act 2018 [Cth]); et lululemon usa inc. doit se conformer à la loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement (California Transparency in Supply Chains Act). Cette déclaration a été rédigée en consultation avec ces entités comptables

Notre **Divulcation en matière de chaînes d'approvisionnement responsables** (Divulcation en matière de CAR) ainsi que nos **rapports d'impact** annuels fournissent des informations supplémentaires sur notre diligence raisonnable en matière de conduite responsable de l'entreprise afin de déterminer, de diminuer et de traiter les risques et les impacts de la chaîne d'approvisionnement sur les personnes qui fabriquent nos produits, ainsi que de soutenir leur bien-être.

Structure organisationnelle et activités

Fondée en 1998, lululemon conçoit, distribue et vend des vêtements de sport techniques, des chaussures et des accessoires. Notre vision est de créer des produits et des expériences transformateurs qui établissent des connexions significatives, permettant ainsi un monde de possibilités et un plus grand bien-être pour tous.

Constituée dans le Delaware, lululemon athletica inc. est la société mère de lululemon athletica canada inc., lululemon athletica UK Ltd., lululemon usa inc., lululemon athletica australia holding Pty Ltd. et lululemon athletica



australia Pty Ltd., parmi d'autres filiales (collectivement « lululemon », « nous », « notre » ou « nos » dans la présente déclaration) lululemon athletica inc. et ses filiales se spécialisent dans la vente au détail, le marketing et la distribution des produits lululemon. Nous vendons nos produits directement des magasins de détail dont nous sommes propriétaires et exploitants et à partir de nos plateformes numériques, ainsi que par le biais de revendeurs tiers, de franchisés et de plateformes numériques. Les filiales de lululemon athletica inc. possèdent et exploitent 711 magasins et emploient environ 38 000 personnes dans le monde. Nous ne possédons ni n'exploitons d'installations de fabrication. Pour en savoir plus sur lululemon, consultez nos rapports annuels et trimestriels sur la page des investisseurs de notre [site Web](#).

Notre chaîne d'approvisionnement

Nous comptons sur des fournisseurs sous contrat qui nous fournissent les tissus et produisent nos produits. Pour soutenir ses activités, lululemon fait également appel à des fournisseurs tiers pour une gamme de services, y compris la logistique, la maintenance et les services professionnels. Nous considérons que le plus grand risque d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, n'existe pas dans nos opérations commerciales directes, mais dans notre chaîne d'approvisionnement en produits, et l'examen de notre chaîne d'approvisionnement est axé sur cette portion de notre chaîne d'approvisionnement.

En 2023, nous avons travaillé avec 49 fournisseurs de rang 1 qui ont fabriqué nos produits et avec 67 fournisseurs stratégiques de rang 2 qui ont fourni les tissus de nos produits¹. Ces installations emploient plus de 300 000 personnes.

En 2023, la majorité de nos produits ont été fabriqués au Vietnam, au Cambodge, au Sri Lanka, au Bangladesh et en Indonésie, et la majorité de nos tissus provenaient de Taïwan, de la Chine continentale et du Sri Lanka. Nous publions une liste des installations de nos fournisseurs de rang 1, de fournisseurs stratégiques de rang 2 et de nos sous-traitants clés de rang 1 sur notre [site Web](#). Plus de 300 000 personnes travaillent dans ces installations. Ces informations figurent aussi sur le site Web [Open Supply Hub](#).

Programme de chaîne d'approvisionnement responsable

Notre programme en matière de chaînes d'approvisionnement responsables fait progresser nos engagements envers des pratiques de travail équitables et le bien-être des gens qui fabriquent nos produits. Fondé sur les principes du [Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises](#), notre programme vise à cerner, éliminer, prévenir ou diminuer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement dans l'ensemble de notre chaîne de valeur².

Le programme repose sur trois piliers :

- Surveillance — En collaboration avec les fournisseurs, évaluer et améliorer les conditions de travail dans les usines.
- Intégration — Intégrer des pratiques d'achat responsables dans les stratégies, les processus et les outils de l'entreprise.
- Collaboration — Travailler avec des organisations pluripartites, l'industrie, des fournisseurs et des marques afin de soutenir le changement et l'impact des systèmes.

Nous appliquons une approche d'amélioration continue envers la diligence raisonnable et nous continuons à renforcer nos pratiques en matière de chaînes d'approvisionnement responsables et à les rendre conformes aux normes mondiales. Notre adhésion à la Fair Labor Association (FLA) nous offre un cadre de référence de premier plan pour les pratiques en matière de chaînes d'approvisionnement responsables et un forum de collaboration avec nos collègues et les parties prenantes de l'industrie pour aborder les problèmes systémiques de l'industrie.

Au cours des deux dernières années, nous avons collaboré avec des experts de l'industrie pour examiner notre programme mondial en matière de CAR afin de le rendre conforme au Guide OCDE sur le devoir de diligence et avons renforcé nos efforts visant à éliminer le travail forcé et le travail des enfants au sein de nos chaînes d'approvisionnement. En 2023, nous avons travaillé à la mise en œuvre des actions recommandées, y compris la mise par écrit de notre politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, que nous comptons publier en 2024.



¹ Rang 1 : fabrication du produit final. Rang 2 : installations qui fournissent les matériaux à nos usines de rang 1

² Selon le [Guide OCDE sur le devoir de diligence applicable aux chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure](#), les risques de la chaîne d'approvisionnement se définissent comme les risques de préjudice aux personnes, aux autres organisations et aux communautés en ce qui concerne les droits de la personne, les droits du travail et l'environnement.

Politiques et engagements

Nous nous engageons à adopter une conduite responsable, éthique et intègre dans toutes nos relations d'affaires. Nous attendons la même chose de la part de nos fournisseurs. Nos politiques sont fondées sur des normes et des lignes directrices internationales en matière de droits de la personne et de droits du travail, notamment :

- **La Déclaration universelle des droits de l'homme**
- **Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme**
- **La Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail**
- **Les Indicateurs du travail forcé de l'OIT**
- **Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises**

Nous opérationnalisons nos attentes en matière de chaîne d'approvisionnement responsable grâce à des politiques mondiales, qui nous aident à atténuer les risques d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants.

Politique	Objet
<u>Code de conduite et d'éthique commerciale mondial (Code de conduite)</u>	Notre Code de conduite établit notre engagement envers des pratiques commerciales éthiques, y compris notre engagement envers une chaîne d'approvisionnement responsable. Il interdit le travail forcé ou involontaire, le travail des enfants et la traite des personnes au sein de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.
<u>Code d'éthique des fournisseurs (CÉF)</u>	Notre CÉF décrit notre engagement inébranlable à respecter les droits de la personne et du travail et à promouvoir des conditions de travail sûres et équitables pour les personnes de notre chaîne d'approvisionnement. Il établit les normes minimales pour les fournisseurs et les sous-traitants, y compris l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants. Notre CÉF est intégré à nos ententes avec les fournisseurs de rang 1 et de rang 2 et il est conforme au <u>Code de conduite en milieu de travail de la FLA</u> .
<u>Indices de référence de conformité au Code d'éthique des fournisseurs</u> (Indices de référence de conformité du CÉF)	Nos indices de référence de conformité du CÉF décrivent en détail les exigences du CÉF, y compris nos principes mondiaux en matière de conformité et nos attentes en matière de conduite commerciale des fournisseurs et des sous-traitants. Ils fournissent également la base pour évaluer le rendement et les progrès d'un établissement par rapport aux exigences du CÉF. Nos indices de référence de conformité cadrent avec les <u>indices de référence de conformité et le Code de conduite en milieu de travail de la FLA</u> .
<u>Norme relative aux travailleurs immigrés étrangers</u>	Notre norme relative aux travailleurs immigrés étrangers établit les exigences minimales que doivent respecter les fournisseurs en matière de recrutement, d'emploi et de rapatriement éthiques et appropriés des travailleurs immigrés étrangers, lesquels constituent un groupe vulnérable aux pratiques de travail forcé.
Accord du fournisseur	Le contrat juridique intervenu entre lululemon et ses fournisseurs comprend une attestation d'acceptation des exigences du CÉF et exige des fournisseurs qu'ils s'engagent à ce que leurs installations, fournisseurs, entrepreneurs, sous-traitants et employés qui fabriquent les produits de lululemon se conforment au CÉF.
Certificat d'acceptation et d'entente (CAE)	Le CAE certifie que les fournisseurs comprennent les exigences du CÉF et qu'ils s'y conformeront. Il comprend un engagement envers l'amélioration continue. L'accord de fournisseur exige que tous les fournisseurs de rang 1 et de rang 2 ainsi que les sous-traitants signent le CAE.



Évaluation des risques et diligence raisonnable

Détermination des risques (vérification)

Étant donné que nous ne fabriquons pas nos produits, nous continuons à considérer que c'est notre chaîne d'approvisionnement de produits, et non pas nos activités commerciales directes, qui pose le plus grand risque d'esclavage moderne, y compris de travail forcé et de travail des enfants. Nous adoptons une position de tolérance zéro contre le travail forcé et le travail des enfants et nous travaillons activement à atténuer les risques répertoriés. Dans le cadre de notre approche de diligence raisonnable, nous effectuons chaque année une cartographie des risques sociaux et des droits de la personne dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement de produits. Nous évaluons les risques sectoriels connus et d'autres risques qui peuvent être présents dans une région géographique ou un processus de production en particulier. Qui plus est, nous examinons les contextes économiques, sociaux et politiques dans l'ensemble des régions d'approvisionnement, ainsi que d'autres indicateurs pouvant démontrer une augmentation de la gravité des risques et des impacts.

Nous surveillons et évaluons les risques comme suit :

- **Secteur et région d'approvisionnement :** Nous surveillons les risques sectoriels généraux et spécifiques dans les régions d'approvisionnement afin d'identifier les risques pertinents et de guider nos décisions. Lorsque notre surveillance identifie de graves risques potentiels, nous effectuons une diligence raisonnable renforcée. Avant d'entrer dans une nouvelle région d'approvisionnement, nous effectuons une évaluation approfondie des risques. Lorsque certains facteurs de risque sont présents, nous avons le choix de ne pas nous approvisionner dans cette région ou d'élaborer des stratégies ciblées pour gérer les risques déterminés.
- **Engagement des intervenants :** Par nos adhésions aux initiatives sectorielles et multipartites (par exemple, [la Fair Labor Association](#), [l'American Apparel & Footwear Association](#), [Cascale](#), [la Responsible Labor Initiative](#)), nous collaborons et interagissons avec des partenaires de l'industrie, la société civile, des groupes de parties intéressées et des marques partenaires pour définir, évaluer et gérer les risques, notamment l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants.

- **Mécanisme de déclaration des griefs du fabricant :** Notre mécanisme de règlement des griefs permet aux individus et aux organisations de notre chaîne d'approvisionnement de signaler les problèmes de non-conformité à notre CÉF. Nous examinons tous les cas, nous prenons des mesures nécessaires, puis nous analysons les cas et utilisons les enseignements pour renforcer notre compréhension en matière de risques dans notre chaîne d'approvisionnement.
- **Données internes et expertise :** Notre équipe mondiale responsable de la chaîne d'approvisionnement est située dans les principales régions d'approvisionnement et au siège mondial. Elle est responsable de mener ou de superviser les évaluations des installations afin de garantir la conformité au CÉF, de soutenir la résolution des problèmes, de gérer les systèmes de données et de guider les programmes d'impact mondial. Sa connaissance guide directement notre compréhension des risques locaux et géographiques.

En ce qui concerne les risques de travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement directe, nous avons déterminé un risque potentiel plus élevé dans l'emploi de travailleurs immigrés étrangers dans certaines régions d'approvisionnement. En 2023, nous avons renforcé les programmes existants avec Verité et avons commencé à déployer leur outil de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement, le CUMULUS Forced Labor ScreenMC, dans les installations employant des travailleurs migrants étrangers pour réaliser un premier dépistage des indicateurs de travail forcé. Les données collectées seront analysées et utilisées pour déterminer et suivre les problèmes, ce qui nous aidera à prioriser nos efforts de diligence raisonnable.

Sélection et approbation des fournisseurs

lululemon travaille avec des fournisseurs conformes à ses valeurs et collabore à la création ou à l'amélioration des aptitudes des fournisseurs afin de répondre aux exigences en matière de conformité, voire de les dépasser. Nous avons un processus complet pour approuver de nouveaux fournisseurs. Nous approuverons un nouveau fournisseur seulement s'il répond aux exigences de notre processus d'approbation de nouveaux fournisseurs (PANV), un processus global par lequel nous évaluons les fournisseurs d'un point de vue social, environnemental, de l'approvisionnement, de la qualité et de la production au sein des installations.



Avant d'entamer une relation avec lululemon, les fournisseurs sont tenus de signer un certificat d'acceptation et d'entente, certifiant qu'ils comprennent les exigences du CÉF et qu'ils s'y conformeront.

Nous n'avons aucune relation contractuelle directe avec les sous-traitants. Notre CÉF interdit l'utilisation de sous-traitants non approuvés ou de travail à domicile, et nous exigeons que tous les sous-traitants soient approuvés par lululemon et qu'ils soient soumis à des évaluations en matière de CAR.

Évaluations des fournisseurs (vérifications)

Toutes les installations produisant des articles pour lululemon sont régulièrement évaluées en fonction des exigences énoncées dans les indices de référence. Notre objectif est d'évaluer toutes les installations de rang 1 et de rang 2 au moins tous les 12 mois. D'autres évaluations peuvent être effectuées en présence de certains risques ou enquêtes de griefs. La fréquence de réévaluation du sous-traitant est basée sur des facteurs de risque tels que la région géographique, les processus de production ou des risques élevés, tels que la présence de travailleurs immigrés étrangers ou le potentiel de travail forcé ou de travail des enfants.

Les évaluations sont effectuées soit par notre équipe interne de CAR, soit par des évaluateurs tiers désignés. Les installations sélectionnées sont également évaluées par la FLA, conformément à notre adhésion. Les évaluations sont effectuées sur place et comprennent des inspections visuelles de l'ensemble des installations et des dortoirs sur place, la révision des documents et des entrevues avec la direction et les travailleurs. Si une évaluation révèle un potentiel de risques graves, nous menons une diligence raisonnable renforcée.

Notre outil d'évaluation en matière de CAR évalue le rendement des installations par rapport à notre conformité aux indicateurs de conformité, qui comprennent les 11 indicateurs de travail forcé de l'OIT ainsi que des principes internationalement reconnus sur le travail des enfants. Dans les situations à risque élevé, comme la présence de travailleurs immigrés étrangers ou le potentiel de travail des enfants, nous incluons d'autres vérifications concernant les systèmes de gestion des fournisseurs, y compris les canaux de recrutement et les frais de recrutement, les registres des heures de travail et les procédures de vérification de l'âge. Lors des

évaluations sur place, nous évaluons les conditions de travail et de vie des travailleurs immigrés étrangers et nous accordons une attention particulière aux avantages sociaux (p. ex., sécurité sociale, prestations de retraite), ainsi qu'aux pratiques de travail inclusives et à la communication entre les travailleurs et la direction.

En 2023, nous avons réalisé 397 évaluations de CAR; 52 % ont été menées par notre équipe interne de CAR et 48 %, par des évaluateurs tiers désignés. De plus, la FLA a évalué 5 % de nos installations de rang 1. Si un problème est signalé lors d'une évaluation, nous travaillons avec les fournisseurs à l'élaboration d'un plan d'action correctif et préventif. Tous les problèmes de tolérance zéro sont traités et réglés avec une priorité élevée (voir les détails supplémentaires sous Actions correctives et responsabilité).

Nous avons également déployé un nouveau système de gestion des données interfonctionnel en 2023 pour améliorer nos outils d'évaluation et permettre une analyse plus détaillée des non-conformités, des causes profondes et d'autres tendances. Les conclusions alimentent nos systèmes de gestion des risques, guident nos programmes et nous aident à mener à bien la formation et le renforcement des capacités ciblés.

Gestion des risques

Formation et renforcement des compétences

Nous renforçons les connaissances et les compétences des fournisseurs grâce à des formations régulières. Chaque année, nous accomplissons ce qui suit :

- Assurer la formation de tous les nouveaux fournisseurs de rang 1 et de rang 2, grâce à notre processus d'intégration relatif aux exigences en matière de CAR et au programme du CÉF, aux systèmes de gestion, aux mesures nécessaires à la résolution des problèmes, ainsi qu'aux attentes en matière de livraison des engagements du PACP.
- Fournir aux fournisseurs existants une formation sur les mises à jour du programme en matière de CAR et les nouveaux outils.
- Offrir une formation ciblée pour traiter les risques locaux spécifiques, tels que le travail forcé et le travail des enfants, et soutenir l'amélioration des installations.



En 2023, nous avons donné des formations aux fournisseurs sur des sujets liés à la CAR tels que la résistance à la corruption, les accords de négociation collective, l'analyse des causes profondes des non-conformités et les inspections de santé et de sécurité. Nous avons également fourni à tous les fournisseurs de rang 1 et de rang 2 une formation obligatoire en ligne sur la prévention du travail forcé.

Certains de nos fournisseurs de rang 1 et de rang 2, ainsi que des sous-traitants, exercent leurs activités dans des endroits présentant un risque plus élevé de travail des enfants, comme déterminé par notre évaluation annuelle des risques en matière de droits de la personne. En 2023, nous avons lancé un cours obligatoire en ligne sur la prévention et l'élimination du travail des enfants en quatre modules, développé par des experts indépendants de l'industrie, pour les fournisseurs de rang 1 et de rang 2 et leurs sous-traitants situés dans ces endroits.

À l'interne, nous renforçons les compétences organisationnelles requises grâce à une formation sur les droits de la personne ainsi que les exigences de notre programme en matière de CAR. Notre équipe en matière de CAR offre des formations aux décideurs principaux de lululemon dans nos fonctions commerciales d'approvisionnement et de produits sur les mises à jour du programme de CAR, ce qui renforce leur capacité à soutenir toutes les étapes de la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement, y compris à détecter et à gérer les risques liés aux droits de la personne, comme le travail forcé et le travail des enfants. En 2023, nous avons donné notre formation annuelle sur le travail forcé et le travail des enfants, et 180 décideurs l'ont suivie.

Mesures correctives et responsabilité

Nous demandons aux fournisseurs d'élaborer des PACP pour résoudre les problèmes relevés lors des évaluations internes, de tiers désignés, de la FLA ou partagées. Notre approche à l'égard des mesures correctives se base sur une analyse des causes profondes et une amélioration continue, dans le but de créer un changement positif et durable. Notre équipe en matière de CAR examine et approuve les PACP en plus d'offrir des conseils sur des solutions efficaces, au besoin. Nous vérifions la mise en œuvre des PACP par la révision de documents ou d'évaluations sur place.

Dans les cas où un PACP ne permet pas d'atténuer suffisamment les risques, nous visons à apporter un soutien supplémentaire par le biais de mesures complémentaires, allant de la formation technique et de la sensibilisation à des plans d'action plus complexes ou à la participation d'experts externes. Notre objectif demeure toujours de travailler en partenariat avec les fournisseurs

pour résoudre les problèmes. Or, nous nous réservons le droit de mettre fin aux relations avec les fournisseurs en cas de non-conformité grave ou persistante.

Pratiques d'achat responsables

Nous sommes conscients que nos pratiques d'achat peuvent avoir une incidence sur l'efficacité et la résilience des fournisseurs, et par conséquent, sur la qualité de vie des personnes qui fabriquent nos produits. Nous nous engageons à adopter des pratiques d'achat responsables (PAR).

Nous examinons nos pratiques d'achat en même temps que le rendement responsable de la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs, ce qui nous aide à déterminer les domaines où nous pouvons renforcer nos propres pratiques pour atténuer les risques d'effets indésirables.

Nous participons également chaque année à l'indice des pratiques d'achat Better Buying, et nous examinons les résultats et les occasions d'amélioration conjointement avec les fournisseurs et les responsables internes des produits et de la chaîne d'approvisionnement. En 2023, nous avons peaufiné une politique de PAR qui a permis d'officialiser les processus et les responsabilités. La formation interactive sur les PAR que nous offrons aux membres des équipes responsables des produits et de la chaîne d'approvisionnement a permis d'intégrer davantage ce travail à l'ensemble de l'entreprise.

Procédure de recours

Nous avons des processus en place pour traiter les plaintes fondées concernant les droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement en matériaux et nous demandons à tous les fournisseurs de mettre en place des mécanismes de griefs sur place, offerts à leurs travailleurs. Au-delà des mécanismes de griefs offerts aux fournisseurs, notre mécanisme de déclaration des griefs du fabricant (sustainablepartner@lululemon.com) permet aux individus et aux organismes de notre chaîne d'approvisionnement de soulever des problèmes de non-conformité. Les fabricants peuvent également déposer des griefs directement auprès des membres de l'équipe ou des représentants locaux du CAR. Grâce à notre adhésion à la FLA, les fabricants et leurs défenseurs peuvent également déposer des plaintes à partir du canal des plaintes de la Fair Labor Association. Dans ces cas, la FLA collaborera avec nous pour enquêter, corriger et résoudre les plaintes.

Les employés de lululemon sont fortement encouragés à signaler les violations réelles ou perçues du Code de conduite et d'éthique commerciale mondial de lululemon. Nous fournissons une ligne d'intégrité pour les signalements anonymes.



Chaque plainte jugée recevable fait l'objet d'une enquête et, dans la mesure du possible, une réponse ou une résolution est fournie au plaignant. Lorsque cela est approprié, nous veillons à la remédiation au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Si un cas de travail forcé ou de travail des enfants est découvert, notre approche consisterait à collaborer avec les fournisseurs afin d'en arriver à des mesures correctives appropriées, y compris un dédommagement monétaire, au besoin. Par exemple, au titre de notre Norme sur les travailleurs immigrés étrangers, nos fournisseurs sont tenus de rembourser les frais de recrutement payés par les travailleurs.

À la fin de 2023, nous avons reçu deux griefs liés au travail forcé concernant les heures de travail. Des efforts sont en cours pour enquêter et traiter ces plaintes. Nous avons également collaboré avec le fournisseur pour nous assurer que des mesures correctives appropriées sont fournies au travailleur, y compris le remboursement des salaires dus, pour résoudre une plainte de 2022 liée aux heures de travail. Aucun cas de travail des enfants n'a été trouvé ni signalé en 2023, et par conséquent, aucun dédommagement monétaire n'a été nécessaire.

Vous trouverez d'autres exemples de notre approche à l'égard des mesures correctives dans notre [Divulgateur sur la chaîne d'approvisionnement responsable de 2022](#).

Atténuation des risques

Nos processus de gestion des risques indiquent des risques accrus de travail forcé et de travail des enfants dans certaines régions d'approvisionnement et certains rangs de notre chaîne d'approvisionnement.

Travailleurs immigrés étrangers

Les fabricants qui quittent leur domicile pour travailler dans un autre pays ou une autre région peuvent être vulnérables au travail forcé en raison de pratiques de recrutement, d'embauche et d'emploi non éthiques, telles que la retenue de documents ou le non-remboursement des frais de recrutement.

Nous avons identifié les travailleurs migrants étrangers comme un groupe à risque dans certaines régions d'approvisionnement, notamment le Japon, la Jordanie, la Corée, Taïwan et la Thaïlande. Dans ces pays, nous collaborons avec les fournisseurs et leurs sous-traitants pour rendre leurs pratiques conformes à nos [normes sur les travailleurs immigrés étrangers](#), qui établissent des exigences minimales relativement à des questions diverses telles que le recrutement éthique

et l'emploi continu des travailleurs immigrés étrangers. Cette norme comprend le principe de l'employeur paie, qui stipule que les fournisseurs sont seuls responsables du paiement des frais et autres coûts liés à l'emploi des travailleurs, y compris les frais de recrutement, de déplacement et de traitement. Nous sommes signataires de l'engagement de l'AAFA et de la FLA [en matière de recrutement responsable](#), qui stipule qu'aucuns frais liés au recrutement ne doivent être imputés aux travailleurs.

Depuis 2017, nous soutenons les fournisseurs de rang 1 et de rang 2 à Taïwan dans le cadre d'un programme « Sans frais » pour les travailleurs immigrés étrangers, dans le but d'éliminer les frais de recrutement des travailleurs immigrés étrangers. Toutes les nouvelles installations à Taïwan disposent d'un an pour mettre en œuvre le programme, et les installations existantes doivent maintenir le statut sans frais. Toutes les installations des fournisseurs à Taïwan continuent de mettre en œuvre les exigences du programme « Sans frais ».

Nous déployons également le programme « Sans frais » dans les installations au Japon, en Jordanie, en Corée et en Thaïlande. En 2023, notre équipe en matière de CAR a fourni une éducation, des orientations et un soutien aux fournisseurs pour les aider à comprendre et à mettre en œuvre le programme « Sans frais ».

Produits agricoles

Un grand nombre de travailleurs à faible salaire participent au secteur agricole. Dans certains endroits, des facteurs tels que les ententes de travail informelles, le manque d'infrastructures et de surveillance, ainsi que la protection limitée, peuvent augmenter les risques d'atteinte aux droits de la personne. Nous avons déterminé le risque potentiel de travail forcé et de travail des enfants dans la production des matières premières issues de l'agriculture, comme le coton et le caoutchouc. Nous nous engageons à obtenir les matières premières issues de l'agriculture de manière responsable pour promouvoir des pratiques commerciales durables et respecter les droits de la personne, et à certifier les produits agricoles grâce à l'adoption de normes de traçabilité sectorielles appropriées.

Notre approche consiste à ce que toute la fibre de coton utilisée dans nos produits provienne d'Australie, du Brésil, du Pérou ou des États-Unis. Nous travaillons également à l'adoption de plateformes de coton cultivé de manière plus responsable dans notre portefeuille, notamment grâce à des initiatives qui offrent une plus grande traçabilité (telles que le US Cotton Trust Protocol, et des modèles de chaîne de traçabilité certifiés biologiques et biologiques régénératifs).



Cent pour cent du caoutchouc naturel que nous avons obtenu en 2023 provenait de forêts certifiées par le **Forest Stewardship Council** (FSC) au Guatemala et au Sri Lanka. Le FSC exige que les titulaires de certificats démontrent leur conformité aux Exigences de base en matière de travail du FSC, ce qui comprend l'élimination du travail forcé et du travail des enfants.

Nous continuons d'étendre nos efforts de traçabilité pour soutenir et faciliter la diligence raisonnable afin de déterminer, de prévenir et d'atténuer les risques d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement en amont. Consultez notre **rapport annuel sur notre impact** pour en savoir plus sur la traçabilité.

Évaluer l'efficacité

Nous faisons évoluer sans cesse notre approche visant à éliminer l'esclavage moderne de notre chaîne d'approvisionnement. Nos efforts récents en matière d'amélioration continue sont décrits dans chaque section de la présente déclaration. Pour évaluer l'efficacité de notre travail en matière de CAR, nous surveillons, vérifions et validons les progrès réalisés par rapport à nos programmes, mesures et indicateurs. La présente déclaration présente des indicateurs de rendement précis. Le rendement relatif aux autres indicateurs se trouve sur notre site Web sur la **divulcation et les rapports**.

Autres renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos politiques et pratiques visant à éliminer l'esclavage moderne, y compris la traite des personnes, le travail forcé et le travail des enfants, dans notre chaîne d'approvisionnement, consultez la Divulcation en matière de chaînes d'approvisionnement responsables et le Rapport sur notre impact de lululemon, que vous pouvez consulter sur notre **site Web**.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur ce document ainsi que sur nos efforts de prévention de l'esclavage moderne. Veuillez nous envoyer un courriel à **sustainablepartner@lululemon.com**.

lululemon athletica inc. a consulté chaque entité comptable lors de l'élaboration de cette déclaration.

Conformément aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les renseignements

contenus dans le rapport pour lululemon athletica inc. et lululemon athletica canada inc. Selon ma connaissance, et ayant exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous égards pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus, aux fins de la Loi.

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de lululemon athletica inc. au nom de lululemon athletica inc. et de lululemon athletica canada inc. conformément au paragraphe 11(4)(b)(ii) de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. lululemon athletica canada inc. a son siège social à Vancouver, Canada, exploite 71 magasins et compte environ 8 200 employés.

J'ai l'autorité de lier lululemon athletica inc. et lululemon athletica canada inc.



Martha Morfitt,
Administratrice et présidente du conseil d'administration,
lululemon athletica inc., Mai 2024

lululemon Athletica UK Ltd. a son siège social à Londres, exploite 20 magasins et compte environ 590 employés. Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de lululemon UK.



Sarah Clark,
Membre du conseil d'administration, lululemon athletica UK Ltd., Mai 2024

lululemon athletica australia holding Pty Ltd. et sa filiale, lululemon athletica australia Pty Ltd., ont leur siège social à Melbourne, exploitent 33 magasins et emploient environ 1 230 personnes. Cette déclaration a été approuvée par les conseils d'administration de lululemon athletica australia holding Pty Ltd. et de lululemon athletica australia Pty Ltd.



Paul Tinkler,
Membre du conseil d'administration, lululemon athletica australia holding Pty Ltd. et de lululemon athletica australia Pty Ltd., Mai 2024

